

E. Babelon:  
 La Politique Monétaire  
 d' Athènes  
 de Rome Nominative  
 Paris 1913

n. 469.

Si nous parcourons une à une les villes monétaires auxquelles Athènes imposait son protectorat, nous constaterons que presque toutes cessent de battre monnaie à partir du moment précis où elles entrent de plein gré ou de force dans la ligne.

Où bien que leur monnaie autonome consiste, dès lors, exclusivement en même monnaie locale, — la drachme et ses divisions, — dont le cours était restreint à la ville et à sa banlieue.

Les exceptions à cette loi sont sporadiques...

2.477

Gabchou et Byzance n'ont pas de pièces d'argent à la drachme  
 ΑΚΑΧΑΗΜΙΑ ΑΘΗΝΑΙΩΝ

Autant aussi, de Sélymbrie et de Chironesos de Thrace.



Σ. 469

Si nous parcourons une à une les villes monétaires aux  
quelles Athènes imposait son protectorat, nous con-  
statons que presque toutes cessent de battre mon-  
naie à partir du moment précis où elles entrent de plein gré ou de force dans  
la Ligue

Où bien que leur numéraire autonome consiste, dès lors, exclusivement en  
monnaie locale, — la drachme et ses divisions, — dont le  
cours était restreint à la ville et à sa banlieue.

Les exceptions à cette loi sont sporadiques...

Σ. 477

Calchedon et Byzance, n'ont pas de monnaies supérieures à la drachme dans  
le monde grec antique.  
Il faut en dire autant d'Héraclée de Bithynie et de Sinope, qui était cli-  
enté d'Athènes.

Aussi de Selymbria et de Chersonèse de Thrace.

-----

E. Babelon:

La Politique Monétaire  
d'Athènes

à la Revue Numismatique  
Paris 1913

